



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commissariat Général au
Développement Durable (CGDD)**

Service des données et études statistiques (SDES)

Sous-direction des statistiques des transports

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
Collecte de l'enquête Mobilité des personnes (EMP) 2026

Date limite de réception des offres : mercredi 23 avril 2025 à 12 heures

Référence : 25/SDES/EMP2026

Le présent document comporte 10 pages numérotées de 1 à 10.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ.....	3
1.1. OBJET DU MARCHÉ	3
1.2. CODE NOMENCLATURE CPV	3
1.3. TYPE ET FORME DU MARCHÉ	3
1.4. DUREE DU MARCHÉ	3
1.5. PRIX DU MARCHÉ.....	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA PROCEDURE	3
2.1. PROCEDURE	3
2.2. DECOMPOSITION EN LOTS.....	3
2.3. DETAIL DES PRESTATIONS AU TITRE DU MARCHÉ	3
2.4. VARIANTES	3
2.5. FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS.....	4
2.6. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT	4
2.7. UNITE MONETAIRE.....	4
2.8. LANGUES	4
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION	4
3.1. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
3.2. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 - CONTENU DES OFFRES	5
4.1. DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CANDIDATURE.....	5
4.2. L'OFFRE PROPREMENT DITE.....	6
ARTICLE 5 - MODALITES DE REMISE DES OFFRES	6
5.1. REMISE DE L'OFFRE	6
5.2. REMISE DE LA COPIE DE SAUVEGARDE.....	7
ARTICLE 6 - CLAUSE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	8
ARTICLE 7 - CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ	8
ARTICLE 8 - PRODUCTION DES JUSTIFICATIFS	9
ARTICLE 9 - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	9
ARTICLE 10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10

Article 1 - Caractéristiques du marché

1.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la collecte de l'enquête mobilité des personnes (EMP) réalisée sur un échantillon représentatif minimum de 45 000 individus, plus éventuellement deux échantillons de réserve, de 2 500 individus chacun, en France métropolitaine (Corse comprise).

Le Commissariat général au développement durable (CGDD) des ministères Aménagement du territoire, Transition écologique, appelé ci-après l'« Administration », est le maître d'ouvrage. Au sein du CGDD, c'est le Service des données et études statistiques (SDES) qui assurera cette maîtrise d'ouvrage.

1.2. Code nomenclature CPV

Le Code CPV est 79311200 - Services de réalisation d'enquêtes

1.3. Type et forme du marché

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande dont le montant maximum est de 1 250 000 € hors taxes pour la durée totale du marché de 36 mois.

Il n'est pas alloti, car l'allotissement rendrait techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

1.4. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée initiale de 24 mois à compter de la date de notification et peut être reconduit une fois 12 mois par tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder 36 (trente-six) mois.

Un bon de commande pourra être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché et son délai d'exécution ne pourra excéder 4 mois.

Dans le cas d'une non reconduction, l'Administration notifie sa décision au Titulaire au moins un mois avant la date de fin de validité du marché sur la plate-forme des achats de l'Etat.

1.5. Prix du marché

Le marché est conclu à prix unitaire ferme.

Article 2 - Conditions de la procédure

2.1. Procédure

Le présent marché est un accord cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert prévue aux articles R 2161-2 à 5, R 2162-1 à 6 et R 2162-13 à 14 du Code de la Commande Publique.

Cet appel d'offres fait l'objet de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) en application des articles R 2131-16 et R 2131-19 à 20 du Code de la Commande Publique.

2.2. Décomposition en lots

Le présent marché n'est pas alloti, car l'allotissement rendrait techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

2.3. Détail des prestations au titre du marché

Le descriptif de l'ensemble des prestations est détaillé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

2.4. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.5. Forme juridique des groupements

Les groupements éventuels d'entreprises devront prendre la forme de groupement solidaire. Dans ce cas, le mandataire du groupement devra être clairement identifié.

Le candidat ne pourra pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R 2151-7 du code de la commande publique

2.6. Modalités essentielles de financement

Le présent marché sera financé sur le budget de l'État : Programme 159 Action 10 Sous action 08

Centre de coût : CGDSDES092

La Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) (prog 203) contribue au financement.

Le paiement se fait sur présentation de factures et après certification du service fait.

2.7. Unité monétaire

L'unité monétaire du marché est l'euro.

2.8. Langues

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Article 3 - Dossier de consultation

3.1. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé du présent règlement de la consultation et de son annexe « Montant estimé du marché » ainsi que des pièces contractuelles suivantes :

- L'Acte d'Engagement (ATTR1) et ses annexes « bordereau des prix unitaires » et annexe relative aux clauses sociales ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes ;
- La lettre de candidature DC1 ;
- La déclaration du candidat DC2.

Seuls les originaux conservés dans les archives du CGDD font foi.

3.2. Modalités d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être obtenu par procédure dématérialisée, en application des dispositions des articles R2132-1 à 14 relatifs à la dématérialisation des communications et échanges d'informations du Code de la Commande Publique.

Les soumissionnaires pourront télécharger le dossier de consultation par voie électronique via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence :

25/SDES/EMP2026

Ce site est libre d'accès et permet les échanges de documents dans le cadre de la consultation. Les soumissionnaires devront s'identifier en renseignant un formulaire d'identification. Ils veilleront à la fiabilité et à la pérennité de l'adresse courriel indiquée. Les modalités de retrait et de remise des plis contenant les offres peuvent être identiques ou différentes. Ainsi, le retrait des documents sous forme électronique n'a pas pour effet de contraindre le

soumissionnaire à déposer son offre sous la même forme, de même que le retrait des documents sous forme papier ne constitue pas un obstacle au dépôt de l'offre de manière électronique.

Le dossier de consultation peut également être obtenu par courriel, sur simple demande à l'adresse électronique suivante :

Ag2.Sdag.Cgdd@developpement-durable.gouv.fr

Article 4 - Contenu des offres

Chaque offre contiendra :

4.1. Des renseignements concernant la candidature

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles R. 2142-5 à 14 du code de la commande publique)

Le soumissionnaire fournit au titre de la candidature, les documents suivants :

1- **une lettre de candidature** – désignation du mandataire par ses cotraitants de préférence sous la forme d'un formulaire DC1 joint au présent document.

2- **une déclaration sur l'honneur** signée justifiant conformément à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique que le candidat « n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du code de la commande publique et qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-17 du code du travail.

3- **Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat sur formulaire DC2** joint au présent document : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services ou travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices.

4- **Descriptif relatif aux moyens globaux du candidat** : description des effectifs de l'entreprise et description des matériels et équipements techniques globaux dont elle dispose.

5- **Une liste de références détaillées et vérifiables** de prestations analogues à l'objet de la présente consultation au cours des trois dernières années.

6- **Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société** (K bis de moins de trois mois ou statut de la société ou délibération du Conseil d'Administration).

7- **Identité du compte bancaire du Titulaire** (code banque, code guichet, code client, clé RIB, IBAN).

8- Si le candidat se présente en groupement, chaque entreprise du groupement doit fournir un DC2, un Kbis en annexe au DC1 commun ainsi que l'ensemble des documents demandés aux points 3, 4.

9- En cas de sous-traitance d'un montant supérieur à 600 € TTC (articles R 2193-10 à 21 du Code de la commande publique), chacun des sous-traitants doit fournir un DC4 et un DC2 joint au présent document dûment complétés et signés ainsi qu'un Kbis et un RIB.

Un détail des prestations sous-traitées doit également être fourni et chiffré séparément.

Les candidats peuvent utiliser les formulaires disponibles (DC1, DC2, ATTRI1 DC4, DUME ...) sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>, dûment complétés et signés par la personne habilitée à engager la société.

4.2. L'Offre proprement dite

Elle comprend :

- L'original de l'Acte d'Engagement (ATTR1) et ses annexes 1 « bordereau des prix unitaires » et 2 relative aux clauses sociales complétés, datés et signés par la personne habilitée à engager la société. Tout représentant doit agir en vertu de pouvoirs réguliers l'autorisant à signer le marché.

- La proposition financière détaillée du candidat dûment datée et signée. Le chiffrage du coût de la prestation sera établi selon la décomposition en prix unitaires de l'enquête.

- Un mémoire technique répondant aux clauses du CCTP, et comprenant notamment les points suivants :

- La description précise, y compris en termes de moyens humains, matériels, fichiers, du dispositif qu'il envisage de mettre en place pour la préparation, la mise en place, la saisie et contrôle des données « EMP » ainsi que pour les corrections, mises à jour et maintenance tout au long du projet d'enquête.
- La description de l'organisation de la formation.
- La description complète de l'outil de collecte mis en place et les dispositions mises en œuvre pour assurer la sécurité des données (flux et stockage).
- Les actions prévues concernant la recherche de numéro de téléphone des individus tirés (dont les coordonnées ne seraient pas disponibles dans les fiches-adresses initiales).
- Les modalités techniques permettant au Titulaire de mettre en place un numéro vert, une page internet permettant de prendre rendez-vous, l'envoi de mails depuis un domaine défini, l'envoi de SMS et le dépôt de messages vocaux.
- Les modalités techniques permettant au Titulaire d'attribuer (ou non) un numéro unique à chacun de ses enquêteurs.
- Les actions prévues pour atteindre les taux de réponse (stratégie de relance, degré d'insistance, gestion manuelle ou automatique du passage d'un numéro à l'autre, intégration de nouveaux numéros en cours de terrain) et respecter le calendrier d'envoi des livrables.
- Une partie ressources humaines décrivant les moyens humains prévus pour cette opération et précisant leurs formations et expériences (CV de chacun des principaux intervenants). Cette partie abordera de manière distincte les moyens humains mobilisés en interne et ceux recrutés spécifiquement pour l'enquête. Le candidat devra décrire le réseau des enquêteurs auquel il fera appel et insistera sur l'expérience ou la formation de ce réseau à la collecte par téléphone, assistée par ordinateur. Le volume et les caractéristiques (expérience, ancienneté) des enquêteurs et gestionnaires mobilisés d'une part sur le test, et d'autre part sur l'enquête elle-même. Une attention particulière sera donnée aux conditions d'emploi des enquêteurs et enquêtrices. Une description des modalités incitant les enquêteurs à finaliser les questionnaires « réussis ».
- Les références du candidat dans le domaine concerné par le marché ;

- Une note sur la responsabilité sociale et environnementale du candidat en lien avec les prestations demandées dans le cadre de ce marché (éco-responsabilité, emploi de travailleurs handicapé, emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières, etc...).

- Une note relative aux modalités d'exécution environnementales que le candidat entend mettre en œuvre dans le cadre du marché.

Remarque : au terme de la procédure de sélection, l'acte d'engagement (ATTR1) qui ne serait pas signé, sera adressé pour signature au prestataire retenu.

Article 5 - Modalités de remise des offres

5.1. Remise de l'offre

Le pli contenant l'offre devra être adressé par voie électronique de la manière suivante :

En application des articles R 2132-7 à 14 du Code de la Commande Publique, les candidats devront remettre une offre électronique, via la plate-forme :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats devront préalablement se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site. Les fichiers transmis par voie électronique devront pouvoir être lus par les logiciels du Socle Interministériel des logiciels libres (SILL) 2017 dont dispose le pouvoir adjudicateur, en particulier Acrobat Reader et LibreOffice.

Remarque : les actes d'engagement, transmis par voie électronique, sont signés par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Les catégories de certificats de signature, utilisées pour signer électroniquement doivent être référencées sur une liste établie par le ministère des Finances et des Comptes Publics. Ces éléments sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante :

<https://www.ssi.gouv.fr/liste-produits-et-services-qualifies>

Tous les certificats disponibles sur le marché ne sont pas référencés. Tout certificat non référencé est irrecevable, l'identification du signataire ne pouvant être authentifiée.

L'obtention d'un certificat peut nécessiter un certain délai qui doit être pris en compte pour remettre une offre dans les délais impartis. Aucun allongement du délai de remise des candidatures et des offres n'est autorisé pour cette raison.

Il est rappelé que la signature d'un zip signé ne vaut pas signature de chaque document du zip, une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique qui confère valeur d'original au document signé.

Les candidats peuvent, conformément aux dispositions de l'article R2132-11 du Code de la commande publique, et s'ils le souhaitent, faire parvenir à l'acheteur une copie de sauvegarde sur support papier, support physique électronique selon les modalités et avant la date limite de réception précisée ci-après.

Le pli cacheté comportera en plus la mention : « copie de sauvegarde ». Sans cette mention, le pli ne sera pas pris en compte.

Date limite de réception des offres

Les plis devront parvenir avant la date et l'heure limites mentionnées ci-après, c'est-à-dire **au plus tard le :**

Mercredi 23 avril 2025 à 12 heures

Les offres qui seraient remises après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi ne seront pas retenues.

5.2. Remise de la copie de sauvegarde

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde, transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;
- Intitulé de la consultation ;
- Nom ou dénomination du candidat.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde :

- en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;

➤ en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si un programme informatique malveillant est détecté, la copie de sauvegarde est écartée par l'acheteur.

La copie de sauvegarde doit être conservée en cas d'ouverture conformément aux dispositions des articles R2184-12 et 13 du Code de la Commande Publique. Si au contraire elle n'a pas été ouverte ou si elle a été écartée suite à la détection d'un programme malveillant, celle-ci est détruite.

Le candidat ou le soumissionnaire qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante :

Ministères Aménagement du territoire, Transition écologique (MATTE)
Commissariat Général du Développement Durable (CGDD)
Sous-direction des affaires générales (SDAG)
Tour Séquoia – 1 place Carpeaux
92055 LA DEFENSE Cedex

Article 6 - Clause d'insertion par l'activité économique

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique incluant dans le cahier des charges de la présente consultation une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Pour l'exécution du marché, l'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion, le pouvoir adjudicateur a mis en place un dispositif d'accompagnement mis en œuvre par :

Ensemble Paris Emploi Compétences
18 rue Goubet
75019 Paris

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.

Article 7 - Critères d'attribution du marché

Toute offre non conforme au présent règlement de la consultation sera éliminée.

Les autres offres seront examinées sur la base de l'ensemble des pièces fournies par les candidats.

Les offres seront appréciées au regard des critères suivants :

Critère A :

Valeur technique de l'offre [50 %]

Critère B :

Prix de l'offre [30 %]

Critère C :

Sous-Critère environnemental [10 %]

Moyens mis en œuvre dans le cadre de l'exécution de la prestation pour limiter l'impact environnemental (éco-conception des outils, gestion des ressources, déchets, risques, transition énergétique et écologique, consommations énergétiques des serveurs raisonnées...).

Sous-Critère social [10 %]

Moyens mis en œuvre dans le cadre de l'exécution de la prestation pour favoriser l'économie locale, la pérennité des emplois et l'évolution en interne, pour lutter contre les discriminations et pour gérer la santé et la sécurité.

Remarque : Il ne peut y avoir de négociation avec les candidats. Il est seulement possible de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

Article 8 - Production des justificatifs

En matière de justificatifs et attestations, il est fait application des articles R2143-5 à 16 du Code de la Commande Publique.

En plus des documents et justifications demandés supra au titre des renseignements concernant la candidature, le candidat retenu pour ce marché devra produire les pièces suivantes :

- l'attestation de vigilance URSSAF (respect des règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé) : Fournir une attestation de vigilance lors de la conclusion du contrat et tous les 6 mois jusqu'à la fin du contrat.
- la liste nominative des salariés étrangers assujettis à la possession d'une autorisation de travail et qui sont occupés pour la réalisation des travaux ou la fourniture des services faisant l'objet du contrat.
- un certificat social, délivré en ligne sur le site de l'Urssaf.
- une attestation fiscale, qui permet de justifier de la régularité de leur situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés). Elle peut être obtenue directement en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA, ou auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur...).

En cas de groupement, les documents sont à produire par chaque entreprise.

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le Titulaire :

- soit sur la plateforme en ligne mise à disposition, gratuitement, par le MATTE/CGDD, à l'adresse suivante :

<https://www.e-attestations.com>.

- soit dans le coffre-fort électronique mis à leur disposition sur la PLACE, à l'adresse suivante, à la condition que le moyen d'accès au coffre-fort ait été précisé dans l'offre du titulaire :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de leur demande ces justificatifs et attestations.

Passé ce délai, le candidat retenu perdra le bénéfice de son classement. Le pouvoir adjudicateur du marché retiendra alors le candidat placé juste après lui. Ce candidat aura à produire dans les mêmes conditions les mêmes justificatifs et attestations qui lui seront demandées.

Article 9 - Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Article 10 - Renseignements complémentaires

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) :

<https://www.marchespublics.gouv.fr> - référence consultation : 25/SDES/EMP2026

Les questions et demandes de renseignements complémentaires sont reçues jusqu'à 10 jours avant la date de remise des offres. Les réponses sont transmises aux candidats au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.